

Reçus par Nicolas Castoldi, directeur-adjoint de cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce mercredi 30 août 2017, nous avons réaffirmé la revendication par le SNESUP-FSU d'une formation universitaire et professionnelle à la hauteur des besoins et des enjeux et nous abordé plusieurs points d'alerte de cette « pré-rentrée ».



AOÛT-SEPTEMBRE 2017 | Lettre réalisée sous la responsabilité du collectif FDE restreint • Michèle Artaud, Marie-France Carnus, Vincent Charbonnier, Muriel Coret, Michela Gribinski, Marie-France Le Marec, Stéphanie Péraud-Puigsgéur, Pierre Sémidor avec la collaboration de Marie-Albane de Suremain et de Catherine Deville-Cavellin (SNESUP, Créteil) •

À propos du dossier de presse de rentrée du MEN
(https://frama.link/v4xo_CDX)

Nous avons signalé que p. 56-57 sur la formation des enseignants :

- Le ministère appelle « prérecrutements » les emplois précaires divers qu'il met en place : « assistant d'éducation », « assistant pédagogique », accompagnement par « compagnonnage ». Ces propositions ne correspondent pas à notre définition du pré-recrutement qui exige du temps salarié pour étudier et se préparer à réussir la formation !
- L'adossement de la formation à la recherche relève d'une vision orientée et réductrice qui, notamment, fétichise les apports des neurosciences dans un usage applicationniste.
- La transformation des ÉSPÉ en super-écoles d'application de « méthodes d'apprentissage qui ont fait leur preuve » – c'est-à-dire validées par l'Institut Montaigne ?! – va à l'encontre d'une formation réellement universitaire.

Nous avons effectué un premier retour sur la mise en place de capacités d'accueil en MEEF

Les procédures issues de la sélection possible pour les masters ont conduit à un travail lourd, ni pertinent ni transparent pour établir des capacités d'accueil (voir *Lettre FDE*, mars 2017). Avec les doubles et triples candidatures, les critères quelquefois très sélectifs appliqués ici ou là, certaines ÉSPÉ connaissent au retour des vacances une évaporation de candidats importante, aboutissant à des relances de recrutement tardives... Les procédures mises en place dans l'urgence ont ainsi des effets pervers et dilatoires sur la structure organisationnelle, voire les services prévisionnels des collègues. Le principe même des capacités d'accueil appliquées au MEEF doit faire l'objet d'une réflexion. Nous attendons le « deuxième tour » pour faire un bilan. Notons cependant que pour les propositions d'affectation aux candidats refusés dans le M1 demandé, le recteur peut s'appuyer sur la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master. Dans l'arrêté du 6 juillet

2017 qui les fixe (NOR : ESRS1715251A), on relève les mêmes incohérences que dans la version provisoire (voir *Lettre FDE*, avril-mai 2017) : si la licence d'économie par exemple est considérée comme compatible avec les masters MEEF PE, PLC, PIF, celles d'éco-gestion, d'AES, d'anthropologie ou d'arts plastiques n'ouvrent pas sur le MEEF PE, tandis que celle de psychologie n'est pas identifiée comme compatible avec le MEEF PLC... Dans la mesure où institutionnellement l'inscription des candidats au CRPE ou à telle ou telle mention du CAPES n'est pas conditionnée par leur discipline de provenance en licence (sauf pour le CAPEPS où il faut être titulaire d'une licence STAPS, la pertinence de telles incompatibilités se pose ! *Combien de candidats au master MEEF en seront-ils exclus ? Combien de candidats refusés ailleurs seront-ils affectés en MEEF ? Nous ferons un point fin septembre.*

Nous avons attiré l'attention sur le nombre important de candidats en reconversion professionnelle entrant en MEEF

Mais à quel coût ? Certains sont en reconversion « aidée » et leurs employeurs paient le tarif de la formation continue ; d'autres ne sont pas aidés et on observe alors une très grande disparité selon les ÉSPÉ : tarif négocié au cas par cas, tarif fort appliqué à tous, tarif « prévu » *ad hoc* (autour de 800 €). Ce problème concerne aussi nos collègues, personnels de l'Éducation nationale, souhaitant poursuivre une formation professionnelle universitaire diplômante. Des mesures (décharge par exemple) ont été négociées ici ou là mais il n'y a pas de mesure d'aide au financement systématique alors que l'institution est la première bénéficiaire des compétences nouvelles acquises par ces personnels.

Il nous semble nécessaire de faire un état des lieux de ce qui se pratique actuellement pour formuler des propositions allant dans le sens d'une prise en charge qui favorise la reprise d'études et la mastérisation des collègues enseignants (contractuels, titulaires).

Nous avons évoqué les projets d'intégration des ÉSPÉ dans les COMUE

Les collègues de Toulouse ont appris « par la bande » que leur ÉSPÉ changerait de statut et sortirait de l'université Toulouse 2 – Jean Jaurès pour être directement rattachée à la COMUE. À Bordeaux, ce même genre de proposition de rattachement à la COMUE avait en son temps été refusé.

Une décision de cette nature pose la question de la gestion des personnels du supérieur : que fera la COMUE, pour les promotions notamment ? Il faut *a minima* de l'information et de la consultation, des garanties sur l'équité de traitement entre personnels gérés par la COMUE et ceux rattachés à l'université.

Nous avons mis en exergue le taux d'échec des stagiaires en renouvellement

Comment mettre fin au gâchis que représentent ces échecs, parfois au terme de six années d'investissement, personnels comme institutionnels, dans la formation des enseignants ? Quels dispositifs d'accompagnement spécifiques, quels moyens (tutorat renforcé, sélection des

berceaux de stage, constitution du binôme en PE, etc.) pour que l'année de renouvellement ne soit pas d'avance vouée à l'échec ?

À Livry Gargan ce sont 40 stagiaires qui viennent de recevoir leur lettre de licenciement. Lauréats du concours PE mais non titularisés à l'issue de leur stage, ils avaient été placés en renouvellement dans des conditions telles que cette issue était en partie prévisible : en binôme avec d'autres stagiaires ceux qui n'ont pas validé le M2..., sans un nombre suffisant de visites, sans moyens pour une formation complémentaire en didactique disciplinaire... Cette procédure de licenciement n'empêche pas qu'ils soient sollicités pour enseigner comme contractuels dans l'académie¹ !

D'une manière générale, le fonctionnement des commissions académiques manque de transparence. Les entretiens des PES convoqués en fin d'année par l'employeur se déroulent dans une totale opacité. Nous pensons que la présence de formateurs, de l'ÉSPÉ en tant que lieu de formation et de représentants syndicaux est indispensable...

À la fin de l'entretien, nous avons remis à N. Castoldi, un document rappelant nos positions sur la FDE et proposant trois axes de discussion urgents : l'avenir de la formation des enseignant-e-s et CPE, l'avenir des ÉSPÉ en tant que structures, le modèle de formation et son articulation au concours et à la formation continue (<https://frama.link/-kManCwV>). N. Castoldi a exprimé son accord avec plusieurs de nos constats et reconnu que la formation aujourd'hui n'était pas « optimale ». Il s'est dit peu favorable à une « nouvelle réforme globale » mais prêt à discuter sur des améliorations possibles et demandeur de nos éléments d'analyse et propositions. Il s'est engagé à nous recevoir pour un entretien spécifique FDE en présence d'Anne-Sophie Barthez, conseillère formations.

Après ce rapide état des lieux de pré-rentree, nous aurons évidemment à faire le point sur les conditions réelles de la rentrée dans les ÉSPÉ. C'est pourquoi nous vous sollicitons

Dans votre ÉSPÉ, quelles sont les conditions de la rentrée ? Les difficultés qui apparaissent ? Merci de nous en informer très vite de manière résumée sur l'adresse mail (fde@snესup.fr) ou sur la liste (collectif-fde@list.snესup.fr). Vos retours nous permettront de travailler à la rédaction du dossier de presse (conférence de presse nationale du SNESUP prévue le 26 septembre) et de préparer la deuxième audience avec le ministère.

LOGEMENT

De nombreux fonctionnaires-stagiaires nommés dans l'académie de Créteil se trouvent en grande difficulté à la rentrée pour trouver un logement, d'autant qu'ils n'ont pas encore perçu de salaire. Le service Vie

de campus de l'Université Paris-Est-Créteil était présent lors de la rentrée des fonctionnaires-stagiaires pour leur faire connaître les possibilités d'aide au logement, information diffusée aussi par le rectorat. Voici deux pistes majeures.

- Le Service régional interministériel d'action sociale d'Ile-de-France propose des chèques nuitées aux nouveaux arrivants (<https://frama.link/JUEnSy54>), qui sont acceptés par toute une série d'hôtels. Pour en bénéficier, il faut s'adresser au service d'action sociale de la DSDEN du département d'affectation du fonctionnaire-stagiaire.
- En tant qu'étudiants d'une ÉSPÉ, les fonctionnaires stagiaires sont éligibles, sous conditions, à l'aide sociale de leur université d'inscription et peuvent obtenir des informations voire des avances remboursables pour se loger.

N'hésitez pas à solliciter ces services (il existe un SRIAS dans chaque région).

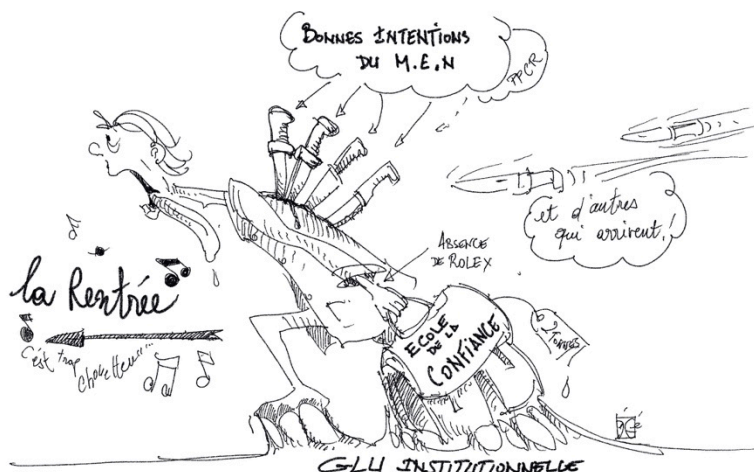
UN DISPOSITIF D'AIDE À LA RÉORIENTATION

À l'issue d'une ou deux années de stage, il est toujours difficile pour un.e fonctionnaire-stagiaire d'apprendre qu'en dépit de ses efforts, il ou elle ne sera pas titularisé.e. Mais tou.te.s ont construit de nombreuses compétences ! Le service commun universitaire d'information et d'orientation, le bureau d'aide à l'insertion professionnelle, la direction des ressources humaines de l'UPEC ont été amenés à se mobiliser pour informer les fonctionnaires-stagiaires de l'ÉSPÉ de Créteil, leur proposer des bilans de compétences et rouvrir des perspectives : il existe de nombreuses possibilités de réorientation professionnelle, dans le domaine périscolaire ou dans les carrières administratives par exemple. De tels services existent dans toutes les universités, n'hésitez pas à les solliciter !

FORMATION DES PSYCHOLOGUES SCOLAIRES

L'arrêté du 23 août 2017 « fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des psychologues de l'éducation nationale stagiaires » a, enfin, été publié au Journal officiel du 31 août 2017 : <https://frama.link/baQHpZeV>

Nous souhaitons à toutes et tous une rentrée sous les meilleurs auspices possibles. Nous comptons sur vos informations, sur vos retours et sur vos suggestions, dès maintenant et tout au long de l'année. Ensemble, nous sommes plus efficaces pour agir, résister, revendiquer et gagner !



1. On peut souligner le dispositif d'accompagnement à la réorientation mis en place par nos collègues de l'ESPE de Créteil. Voir en fin de lettre FDE.